

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 septembre 2015

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3935-2015.

Cause des investissements 2016 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

**Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0007 du 31 août 2015 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) sur les demandes d'intervention.**

---

Chère Consœur,

Nous déposons ci-après la réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0007 du 31 août 2015 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) sur les demandes d'intervention au présent dossier.

Nous attirons par ailleurs l'attention de la Régie sur le fait que nos sujets d'intervention ne constituent pas à proprement parler des « *nouveaux sujets* » (comme HQT semble le plaider) mais simplement l'énumération de nos préoccupations et de certaines de nos recommandations dans le cadre des sujets qui font déjà l'objet du présent dossier :

- **La sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs et l'explication des écarts et transferts entre les budgets autorisés de différentes catégories :**

Malgré la lettre du 31 août 2015 d'Hydro-Québec, SÉ-AQLPA maintiennent qu'il existe bel et bien une sous-réalisation du portrait global (c'est-à-dire tous coûts confondus, c'est-à-dire cumulant les projets de plus et de moins de 25 M) des budgets d'investissements en maintien des actifs, phénomène que nous avons déjà soulevé antérieurement.

C'est globalement que l'enjeu se pose, compte tenu de la politique de HQT de réallocation de budgets entre catégories, tant au-delà qu'en deçà de

25 M\$. Dans sa décision D-2015-015 au dossier R-3904-2014, la Régie avait d'ailleurs demandé à HQT de fournir davantage d'explications quant aux réallocations de montants inter-catégories. Ces précisions requises et attendues par la Régie apparaissent toujours manquantes au présent dossier.

Tel qu'indiqué dans notre demande d'intervention, nous nous inquiétons donc de nouveau que HQT ne parvienne pas à réaliser entièrement les budgets d'investissements qui lui sont annuellement autorisés par la Régie. Certes les budgets d'investissements en maintien des actifs croissent (comme il se doit, vu l'accroissement graduel du risque de défaillance tel qu'identifié dans la stratégie de pérennité) mais le taux de sous-réalisation de ces budgets croît également dans le portrait global (c'est-à-dire tous coûts confondus) des investissements en maintien des actifs, de sorte que le résultat attendu en 2015 de ces investissements demeure au niveau du budget 2014 qui avait été prévu pour ces même investissements.

Ceci pose l'enjeu du respect de la stratégie de pérennité et l'enjeu du respect des décisions de la Régie visant à assurer les investissements requis pour appliquer cette stratégie de pérennité.

De plus, tel qu'indiqué dans la demande d'intervention, nous nous demandons comment il se fait que, malgré la sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs, le niveau de risque global des actifs croît moins qu'antérieurement prévu d'ici les prochaines années (jusque vers 2028) mais que HQT anticipe que ce niveau de risque continuera de croître bien au-delà de cette période alors qu'une décroissance du niveau global de risque avait plutôt été prévue (jusqu'au dossier R-3904-2014 de l'an dernier) à partir de 2028 (**HQT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 34, figure 3). Il y a d'ailleurs lieu de se demander si cette courbe d'évolution du niveau du risque est basée seulement sur la prévision des investissements ou si elle est basée sur leur réalité.

□ **Investissements spécifiques en maintien des actifs, quant aux équipements posant des risques environnementaux :**

Dans sa lettre B-0007 du 31 août 2015, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) plaide que la stratégie de pérennité tient déjà compte de tous les critères, y compris quant aux équipements posant des risques environnementaux. Nous en sommes conscients. Il s'agit cependant de s'assurer qu'au-delà de la théorie, les résultats concrets correspondent bien à ceux attendus, surtout dans un contexte où, de façon systémique, il y a sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs tel que vu plus haut.

□ **Le nombre de composantes de lignes de HQT et la comparabilité interannuelle des matrices de risque :**

Dans sa lettre B-0007 du 31 août 2015, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) n'explique pas comment il se fait qu'il y ait eu en janvier 2015 une quantité de 11 % de moins de composantes de lignes qu'en janvier 2014 dans les matrices de risque. Nous soumettons respectueusement que notre question est pertinente et mérite d'être examinée, afin de s'assurer de la comparabilité interannuelle des matrices de risque.

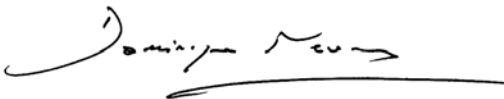
□ **Changement de référentiel comptable possible en 2016 :**

Dans notre demande d'intervention, compte tenu du caractère transitoire de l'année 2016 et de l'incertitude quant à l'issue du dossier R-3927-2015, nous avons indiqué notre intention de recommander à la Régie d'inviter HQT à déposer, au présent dossier, les budgets demandés pour ses diverses catégories d'investissements et la prévision de leur impact tarifaire à la fois selon les IFRS et selon les PCGR des États-Unis (et selon les variations de méthodes comptables particulières additionnelles discutées au dossier R-3897-2015) qui pourraient survenir à l'issue du dossier R-3927-2015.

Dans sa lettre B-0007 du 31 août 2015, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) s'oppose à ce que la Régie entende notre recommandation. Sans préjuger de la décision que la Régie rendra sur cette recommandation, nous soumettons respectueusement que celle-ci est pertinente. Dans les récents dossiers R-3933-2015 et R-3934-2015 (causes tarifaires de HQD et HQT) a d'ailleurs aussi demandé à Hydro-Québec de fournir certaines données en fonction de diverses issues possibles au dossier R-3927-2015.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la demande d'intervention de SÉ-AQLPA, telle que déposée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.